

Les parents d'élèves se mobilisent pour trouver un instituteur

Voilà cinq semaines que le directeur de l'école, qui est également instituteur de petite et moyenne section maternelle est en arrêt maladie. Devant l'absence de remplacement, les parents d'élèves se sont mobilisés.

Lundi 13 février une lettre ainsi qu'une pétition ont été envoyées à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Jura. « Après 15 jours d'arrêt, déjà », résume Lætitia Janet la représentante des parents d'élèves, « de nombreux parents ont alerté l'inspection académique afin qu'un remplaçant soit positionné à Cousance. Courrier et mail ont été envoyés mais nous n'avons jamais reçu de réponse.

Des élèves repartis parfois dans les autres classes

Dans la mesure où l'on entame la 6^e semaine d'absence, que cet enseignant est instituteur à 50 % mais aussi direc-



■ La pétition, signée par cent dix sept parents d'élèves, rappelle à l'inspection académique que l'absence de directeur est préjudiciable au bon fonctionnement de l'école. Photo N.B

teur, la situation commence à peser lourd et c'est pourquoi nous avons décidé de lancer une pétition. »

Pour les 117 parents d'élèves qui ont signé la pétition, la situation est préjudiciable au bon fonctionnement de l'école tout entière. « Les mercredis, jeudis et vendredis, les élè-

ves du directeur sont répartis dans les autres classes » expliquent-ils et on se retrouve avec des classes surchargées, ce qui n'est bon ni pour les élèves ni pour le personnel de l'école. Certains d'entre nous gardent même leurs enfants à la maison ces jours-là. On nous a bien expliqué que les

maternelles ne sont pas prioritaires pour les remplacements mais là le problème touche toute l'école. Nous espérons que ce sera réglé au retour des vacances. » De son côté le directeur a également envoyé une lettre à l'académie.

CONTACT : 03.84.85.91.62

117

le nombre de parents d'élèves ayant signé la pétition se mobilisant contre l'absence de longue durée du directeur et instituteur.

REPÈRE

■ Extrait de la pétition

« Cette absence nous paraît préjudiciable pour les apprentissages des enfants des classes concernées et complique le fonctionnement des classes qui accueillent les élèves répartis.

Les autres classes sont alors on ne peut plus surchargées et donc dans l'incapacité d'évoluer correctement. Ainsi c'est le fonctionnement général de l'école qui se trouve fortement perturbé »